



# AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

## Avis de vente de bois de chauffage

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, corporation municipale légalement constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), ayant son siège social au 768, rue Bossé à Baie-Comeau (Québec), G5C 1L6, que la MRC de Manicouagan offre à la population la possibilité de récolter du bois de chauffage dans un secteur prédéterminé situé dans la municipalité de Pointe-Lebel. Le bois à récolter est composé à **100 % de pin rouge** et est vendu au prix de 2,28 \$/corde de bois de chauffage (4 pieds X 8 pieds X 16 pouces). Notez que vous devez **obligatoirement obtenir un permis** de la MRC de Manicouagan pour la récolte du bois.

Pour obtenir un permis ou pour avoir davantage d'information, veuillez communiquer avec le département de la gestion foncière de la MRC de Manicouagan en vous rendant directement à nos bureaux au 768, rue Bossé à Baie Comeau ou en téléphonant au 418-589-9594.

Donné à Baie-Comeau, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Lise Fortin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière